

Minister for

Ministre du International Trade Commerce extérieur

COMMUNIQUÉ

NO 129

Le 27 juin 1986

LES BLOCS ET BILLONS DE CÈDRE ROUGE SONT AJOUTÉS À LA LISTE DE MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE

L'honorable James Kelleher, ministre du commerce extérieur et secrétaire d'État aux Affaires extérieures suppléant a annoncé aujourd'hui que les blocs et les billons de cèdre rouge ont été ajoutés à la liste des marchandises d'exportation contrôlée par un décret du conseil daté du 26

"Cela signifie, a dit M. Kelleher, que les blocs et les billons de cèdre rouge ne peuvent être exportés sans une licence et que leur inclusion dans la liste constitue une garantie que le gouvernement peut surveiller et contrôler la situation et s'assurer que des emplois ne passent pas de la Colombie-Britannique aux États-Unis."

Les blocs et les billons de cèdre rouge sont des bardeaux et des bardeaux fendus semi-finis et comprennent des flans en cèdre rouge. Ces articles ont été inscrits sur la liste afin d'en favoriser la transformation plus poussée au Canada. Depuis que le gouvernement américain a imposé des droits de 35 % sur les bardeaux et les bardeaux fendus, la demande de blocs et de billons de cèdre rouge a augmenté de façon spectaculaire aux États-Jnis.

Canadä